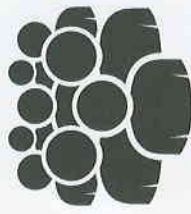
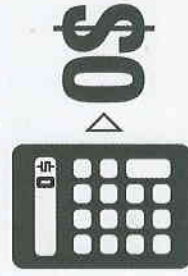


UNE DÉCENNIE D' ACTIONS

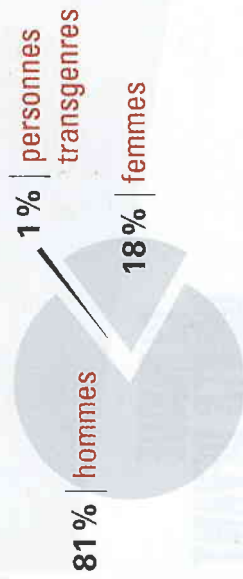


2000 personnes itinérantes ont bénéficié d'information, d'accompagnement et de soutien.



800 personnes ayant vécu l'itinérance ont vu leurs dettes judiciaires effacées en totalité ou en partie grâce au programme PAJIC.

Profil des usagers



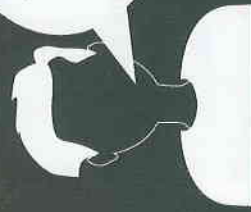
UNE ANNÉE EN CHIFFRES

320 nouvelles personnes itinérantes requièrent nos services.

Une augmentation de 15% par année.

70 accompagnements à la cour ou en déontologie policière.

140 ententes de paiement ou de travaux compensatoires.



Alex

Grâce à la Clinique, on m'a retiré environ 8 000 \$ de dettes. J'ai pu retourner sur le marché du travail et trouver un emploi que j'aime.

NOM: MARIANE

MÉTIER: SQUELETTE

DETTE

JUDICIAIRE: 500 \$

CLINIQUE DROITS DEVANT

Clinique Droits Devant

105, rue Ontario Est, bureau 204
Montréal (Québec) H2X 1G9

Pour nous visiter, bureau 214

514 303-2227 514 303-2313

coordination@cliniquedroitsdevant.org

cliniquedroitsdevant.org

Clinique Droits Devant



Notre mission

La Clinique Droits Devant (CDD) a pour mission d'aider les personnes en situation d'itinérance, qui l'ont été ou qui sont susceptibles de l'être, à régulariser leur dossier judiciaire, lequel nuit à leur cheminement personnel. La Clinique offre des services d'information, de référence et d'accompagnement aux personnes tout au long de la procédure pénale et criminelle afin de faciliter l'exercice de leurs droits et de leurs recours. Elle a également un rôle de formation et de sensibilisation auprès des partenaires communautaires, institutionnels et judiciaires.

Notre philosophie

L'approche de la CDD est centrée sur le renforcement des capacités des personnes et le respect de leurs choix. Son intervention est axée sur les pratiques alternatives à la judiciarisation.

Nos services

INFORMATION

La CDD aide gratuitement les personnes à connaître leur situation judiciaire et leurs options de régularisation, principalement pour les constats reçus à Montréal.

Les intervenantes offrent de l'information sur :

- la procédure pénale et criminelle ;
- les options de régularisation judiciaire ;
- la contestation de constats d'infraction ;
- les recours en cas d'abus policiers, de discrimination et autres.

ACCOMPAGNEMENT

Les intervenantes accompagnent les personnes pour :

- contester leurs constats d'infraction à la cour municipale et au palais de justice ;
- faire relever un mandat en matière criminelle ;
- déposer une plainte auprès des instances concernées.

Attention ! Nos intervenantes ne sont pas avocates, et ne peuvent donc pas dispenser des conseils juridiques ni plaider devant les tribunaux.



Nos programmes

FORMATION

La CDD se déplace dans les organismes pour rencontrer les personnes judiciarisées. Elle offre des ateliers théorique et pratique, de même que des outils d'information aux intervenants.

PAJIC

La CDD est la porte d'entrée du Programme d'accompagnement Justice itinérance à la Cour (PAJIC). En partenariat avec la cour municipale de la Ville de Montréal, le PAJIC aide les personnes ayant connu une période d'itinérance à régulariser leur situation judiciaire.

Ces personnes peuvent obtenir le retrait total ou partiel de leurs constats d'infraction ou une sentence criminelle adaptée. Elles peuvent ainsi laisser un lourd fardeau derrière elles et aller de l'avant avec leurs démarches.